



**CELLULE STRATÉGIQUE
DE RUDY DEMOTTE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

tél.: +32 (0)2 220 20 11
fax: +32 (0)2 220 20 67
personne de contact:
e-mail:

Monsieur Daniel DESIR
Président a.i
Structure Multipartite en Matière de
Politique Hospitalière

EuroStation - Bloc 2 étage 1C17

Place Victor Horta 40 Bte 10
1060 BRUXELLES

votre lettre du 26 mai 2005
vos références WB/FL/0505

nos références RD/COHOP/JK.BC/05095
date

annexe(s)

Objet : Collèges des Médecins

Monsieur le Président a.i.,

J'ai bien reçu votre lettre accompagnée du rapport relatif aux rencontres entre la Structure Multipartite et les Collèges de Médecins.

Je l'avais déjà bien reçu lors de son premier envoi en janvier 2005.

J'ai pris bonne note de ces documents et des suggestions qui y sont faites et qui portent tant sur des aspects plus stratégiques quant à la place et au(x) rôle(s) actuel(s) ou futur(s) des divers collèges que sur des aspects fonctionnels (appui via l'administration, financement des activités,...)

Il est clair que l'expérience accumulée depuis 5 ans démontre à la fois toute l'utilité du travail réalisé avec beaucoup de dynamisme et d'engagement par les membres de ces collèges mais aussi la grande variabilité dans les réalisations et dans les objectifs poursuivis. Dans ce cadre, comme vous l'évoquez dans votre courrier, les questions soulevées n'appellent pas une réponse ponctuelle mais plutôt la définition d'une stratégie.

L'amélioration de la qualité des soins, pour laquelle les Collèges nous semblent évidemment être un instrument utile, impose de replacer leur rôle dans le cadre d'une stratégie plus globale tenant compte des autres instruments utiles (existants ou à mettre en œuvre) pour atteindre l'objectif de qualité.

C'est dans cet esprit de « vue d'ensemble » que la Loi-Santé prévoit d'instituer un coordinateur des Initiatives Qualité, ce qui permettra de mieux articuler les divers acteurs et moyens en ce domaine (Collèges, CNPQ, Indicateurs, ...)

La stratégie d'ensemble pouvant alors être redéfinie avec des objectifs quantifiables, les moyens à y octroyer pourront alors également être adaptés (personnes-ressources et ressources financières) selon les divers outils retenus.

Nous tiendrons bien entendu compte des éléments que les rencontres ont pu mettre en exergue afin de valoriser le travail positif réalisé depuis la mise en place des Collèges et pérenniser et amplifier leurs actions.

Nous vous prions de croire Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Rudy DEMOTTE
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique